

# *PRINCIPES GENERAUX DE LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET*

## *PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS*

---

### *INTRODUCTION : LES VALEURS DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION*

*Le réseau est devenu l'une des richesses des nations et l'une de leurs infrastructures les plus cruciales.* L'Internet contribue en particulier aux objectifs de compétitivité et d'emploi tels qu'ils ont été évoqués dans la *Stratégie de Lisbonne*<sup>1</sup>. À ce titre, les questions liées à la gouvernance de l'Internet revêtent un caractère stratégique pour l'ensemble des acteurs de la Société de l'Information.

*Nous devons aussi veiller à préserver les principes fondamentaux de l'Internet*<sup>2</sup>. En effet, ces principes ont permis à l'Internet de se développer dans nos sociétés pour devenir un élément essentiel pour l'éducation, la diffusion des savoirs, la culture ainsi que pour l'économie.

Notre approche de la gouvernance de l'Internet doit être à la fois :

- *Dynamique*, afin de soutenir le développement de l'Internet et favoriser la diffusion des innovations issues des réseaux au sein de nos sociétés.
- « *Inclusive* » afin de développer une « culture de la gouvernance » auprès de l'ensemble des acteurs concernés par les évolutions de l'Internet.
- *Concertée* en particulier auprès de nos partenaires européens, afin d'élaborer une position commune sur la gouvernance de l'Internet lors des rencontres internationales.

---

<sup>1</sup> *Conclusions de la présidence sur la stratégie de Lisbonne*, octobre 2003

[http://europa.eu.int/comm/lisbon\\_strategy/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/index_fr.html)

<sup>2</sup> Voir sur ce point la triple définition utilisée pour décrire l'Internet dans le RFC du 24 juin 1993 par E. Kroll ( <http://mist.npl.washington.edu/internet.txt> ) :

*L'Internet est :*

- 1) *un réseau de réseaux fonctionnant avec le protocole TCP/IP.*
- 2) *une communauté de personnes qui utilisent et développent ces réseaux.*
- 3) *l'ensemble des ressources mises à disposition de ces communautés.*

## 1. ARCHITECTURE DE L'INTERNET : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

*L'architecture de l'Internet sera au même titre que l'architecture de nos villes porteuse d'un message politique et nous devons donc veiller à associer l'ensemble des acteurs concernés dans l'évolution de cette architecture<sup>3</sup>. Cela afin de pouvoir inscrire au sein des technologies, les principes et les valeurs auxquels nous sommes attachés.*

*-Les principes d'ouverture et d'interopérabilité des ressources technologiques et des contenus constituent un élément crucial de l'architecture de l'Internet. En effet cette interopérabilité loin de n'être qu'un aspect « technique » devient l'une des conditions essentielles du développement des réseaux dans nos sociétés. Nous souhaitons donc qu'au niveau de l'ensemble des « couches » qui constituent l'architecture de l'Internet, des normes internationales soient mises en place pour garantir l'interopérabilité des réseaux<sup>4</sup> tant sur le plan des infrastructures et des services que sur celui des contenus. Les logiciels libres qui constituent l'un des bases des applications de l'Internet revêtent à cet égard une importance incontestable.*

*-Le principe de neutralité du réseau vis-à-vis du transport des informations (issu du principe dit du « end to end »<sup>5</sup>) constitue l'un des éléments fondamentaux de l'architecture de l'Internet. Ce principe a été le moteur des innovations technologiques de l'Internet en favorisant l'adoption de technologies issues des « extrémités » du réseau. Mais en abaissant les seuils nécessaires à la diffusion des informations, il a aussi favorisé la diversification des contenus disponibles sur Internet. C'est enfin ce principe qui a remis en cause la notion de contrôle centralisé sur les réseaux. Cela a permis de faire émerger des nombreuses innovations en matière de services sur*

---

<sup>3</sup> Cf. *Codes et autres lois du Cyberspace* par Lawrence Lessig (1999).

<sup>4</sup> Dans le cadre des services aux citoyens, ces objectifs ont été mentionnés comme prioritaire par la Commission Européenne (cf. plan eEurope 2005 )

[http://europa.eu.int/information\\_society/eeurope/2005/all\\_about/egovernment/text\\_en.htm#eEurope%202005%20Targets](http://europa.eu.int/information_society/eeurope/2005/all_about/egovernment/text_en.htm#eEurope%202005%20Targets)

<sup>5</sup> Ce principe a été analysé par Marjory Blumenthal dans le texte "*Rethinking the design of the Internet : the end-to-end arguments vs. the brave new world*" (cf. *Evolvability of the Internet Infrastructure*

<http://www.icir.org/floyd/evolution.html> )

Internet et ce à un rythme soutenu<sup>6</sup>. Nous souhaitons que les recherches dans ces domaines puissent continuer à faire évoluer le réseau de manière concertée et ce pour le bénéfice de l'ensemble des utilisateurs.

- *Le soutien à l'innovation* en particulier pour les *technologies et les protocoles de l'Internet*. Les formes actuelles de la gouvernance de l'Internet sont en effet directement liées aux spécificités architecturales de l'Internet et en particulier du système de gestion des noms de domaine (ou DNS). Ainsi à mesure que des innovations technologiques verront le jour, en matière de services d'adressage<sup>7</sup> sur Internet ou de recherche d'informations<sup>8</sup>, les mécanismes de la régulation seront eux aussi amenés à évoluer. De la même manière, la montée en puissance des usages mobiles de l'Internet, la diversification des terminaux connectés (en particulier lors de la mise en œuvre du protocole IPv6), ou encore le développement des systèmes de « pair à pair » auront aussi d'importantes conséquences sur l'architecture et sur la gouvernance de l'Internet.

*À l'avenir, les formes de la gouvernance de l'Internet seront amenées à évoluer. Nous devons donc favoriser en Europe le développement d'une véritable maîtrise de ces technologies critiques pour le fonctionnement (et pour le développement) des usages de l'Internet dans nos sociétés. Ceci pourra être réalisé par des efforts de recherche appropriés et, notamment au plan européen, par la mise en œuvre de programmes de recherches spécifiques<sup>9</sup>.*

## 2. INNOVATION ET ECONOMIE DES RESEAUX

*L'Internet est devenu, en l'espace de quelques années, l'un des moteurs de la croissance de nos sociétés.* C'est en particulier par effet de levier sur l'ensemble des secteurs de production qu'il a pu acquérir ce rôle central dans l'économie des pays développés. Nous devons donc veiller à préserver les conditions économiques et technologiques qui assureront une concurrence équitable dans l'ensemble des secteurs de l'Internet. C'est en

---

<sup>6</sup> Le Web ainsi que les systèmes d'échanges de « pair à pair » sont des innovations directement issues du principe du « end to end ».

<sup>7</sup> cf. *Role of the Domain Name System (DNS)* par John C. Klensin  
<http://www.ietf.org/internet-drafts/draft-klensin-dns-role-05.txt>

<sup>8</sup> cf. *The Anatomy of a Large-Scale Hypertextual Web Search Engine* par Sergey Brin et Lawrence Page  
<http://www-db.stanford.edu/~backrub/google.html>

<sup>9</sup> Voir sur ce point *les Conclusions de la Présidence du Conseil Européen de Lisbonne* les 23 et 24 mars 2000 [http://www.europarl.eu.int/summits/lis1\\_fr.htm](http://www.europarl.eu.int/summits/lis1_fr.htm)

particulier en veillant à *l'interopérabilité des ressources essentielles que sont les protocoles, les formats et les standards de l'Internet* que nous pourrions aider au développement harmonieux des secteurs clés de l'économie des réseaux<sup>10</sup>. Les développements innovants devront pouvoir continuer d'être mis en œuvre avec le concours des secteurs industriels et de services concernés ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs publics. L'Internet est en effet un moteur d'innovation mais les conditions d'apparition de ces innovations ne peuvent être seulement la conséquence de l'exercice de forces « naturelles » du réseau. Pour que le réseau puisse être un vecteur de croissance, nous devons aussi veiller à l'accessibilité des infrastructures en particulier pour les pays en développement.

*Les régulateurs devront exercer des actions particulières pour éviter que ne se créent des distorsions de concurrence dans les secteurs clés de la Société de l'Information en particulier lorsque ces distorsions sont de nature à compromettre l'accessibilité de l'Internet pour le plus grand nombre.*

À mesure que l'Internet devient l'une des plateformes essentielles à la diffusion des œuvres de l'esprit, le respect de la propriété intellectuelle sur les réseaux constitue un volet crucial de l'équilibre économique de la Société de l'Information. Il devient nécessaire de sensibiliser l'ensemble des usagers de l'Internet à l'importance de la propriété intellectuelle pour la création artistique. Les mesures qui seront prises dans ces domaines devront permettre un développement harmonieux de la création au sein de la Société de l'Information.

### 3. SECURITE ET CONFIANCE SUR INTERNET

À l'heure où dans nos sociétés des pans entiers de l'activité économique (et des services des États) reposent sur Internet, *la stabilité des réseaux devient l'un des enjeux fondamentaux de la gouvernance de l'Internet*. Les risques d'attaques des infrastructures critiques de l'Internet qui n'apparaissaient que « théoriques » sont désormais au cœur des préoccupations des architectes des réseaux<sup>11</sup>. Mais cette stabilité est aussi un élément crucial pour l'ensemble des usagers de l'Internet (qu'il s'agisse des citoyens ou des

---

<sup>10</sup> Le développement récent de la distribution des œuvres musicales sur Internet a montré que l'interopérabilité devenait l'un des enjeux cruciaux pour cette industrie. Voir aussi sur ce point le *Guide stratégique de l'économie des réseaux* (Économie de l'Information) « *Information Rules* » par Hal Varian (Harvard BSP, 1998).

<sup>11</sup> cf. *ICANN Security and Stability Activities* par Steve Crocker  
<http://gtisc.gatech.edu/ati2004/ppt/Steve%20Crocker%20-%20Internet%20Security%20and%20Stability%2004.01.23.ppt>

organisations). À cette fin une véritable coopération judiciaire internationale doit être mise en place ; d'une part pour éviter les dérives criminelles (comme celles liées au racisme, au terrorisme ou encore à la pédophilie) ainsi que pour maîtriser les risques d'atteinte aux structures et au fonctionnement du réseau. Mais le maintien de la stabilité de l'Internet ne pourra pas reposer uniquement sur l'encadrement technique et juridique. En effet, si elles ne sont pas complétées par des mesures d'éducation et de sensibilisation éthique<sup>12</sup>, les mesures techniques et juridiques ne sauraient suffire à juguler les risques de dérives issus des réseaux.

*C'est par une stratégie internationale en réseau qu'il sera possible de combattre efficacement les risques liés aux réseaux<sup>13</sup>. Plus généralement, c'est la connaissance du fonctionnement et des technologies des réseaux qui permettra aux États de maîtriser les risques politiques liés aux réseaux.*

La confiance sera la clé de voûte du développement de l'Internet et de la Société de l'Information. Face à la montée en puissance des « *pathologies de systèmes* » que sont les virus ou encore le Spam, nous devons favoriser là encore une triple coordination portant à la fois sur les technologies, sur les mesures légales et enfin sur la sensibilisation des usagers de l'Internet. En effet, en l'absence d'une réponse appropriée ces phénomènes pourraient remettre en cause durablement la confiance des usagers et faire chuter le nombre des utilisateurs du réseau<sup>14</sup>, et par là même, remettre en cause la dynamique du commerce et des services en ligne. *Pour devenir les « architectes » de la confiance et de la sécurité, nous devons conjuguer des mesures techniques, juridiques et humaines. Nous devons aussi être à même de créer une culture mondiale de la confiance et de la sécurité sur Internet.*

Un autre élément clé de la confiance des usagers de l'Internet sera lié au traitement des données personnelles par les états ainsi que par les entreprises (en particulier pour le développement du commerce électronique). Là encore, nous serons particulièrement attachés au développement de services et de technologies qui préserveront les valeurs de maîtrise et de transparence du traitement des données personnelles par les citoyens.

---

<sup>12</sup> Voir sur ce point *La Charte d'éthique et de civilité commune aux usagers de l'Internet* présentée par la France lors de la première phase du SMSI à Genève en décembre 2003.

<http://www.bcci.gouv.fr/lecture/upload/cbarte.pdf>

<sup>13</sup> Cf. « *Disconnect the dots* » entretiens avec Manuel Castells parus dans le *Washington Post* le 17 septembre 2001 <http://www.washingtonpost.com/ac2/wp-dyn?pagename=article&node=&contentId=A41015-2001Sep16>

<sup>14</sup> cf. *Spam : How it is hurting email and degrading life on the Internet* par le Pew Internet & American Life Project [http://www.pewinternet.org/PPF/r/102/report\\_display.asp](http://www.pewinternet.org/PPF/r/102/report_display.asp)

#### 4. REGULATION INTERNATIONALE DE L'INTERNET

À mesure que l'Internet épouse les contours de l'ensemble des activités des sociétés, *il devient crucial pour les États que les principes de souveraineté, de droit et de liberté puissent prévaloir sur Internet*. Il convient pour cela d'établir un cadre de concertation multilatéral pour l'ensemble des questions liées à la gouvernance de l'Internet. Cette concertation devra intégrer l'ensemble des aspects de l'Internet en y incluant à la fois les aspects liés aux usages et les questions technologiques. Les questions liées à la gouvernance de l'Internet ne sauraient en effet se limiter aux seules questions de noms de domaines ainsi qu'à leur gestion. *Nous souhaitons donc que l'ensemble des acteurs concernés par les évolutions des réseaux puissent participer à l'élaboration de ce cadre légitime de concertation et de régulation*. Il conviendra à cet effet de clarifier les missions et les rôles des organismes intergouvernementaux et internationaux, les différentes instances des Nations Unies comme l'Unesco, l'UIT et l'OMPI ou encore les organisations internationales tels que l'OCDE mais aussi les organisations chargées de la régulation technologique de l'Internet comme le W3C, l'IETF, l'IAB ou l'ICANN. La France et l'Europe entendent participer activement à la réflexion sur ces questions stratégiques et entendent aussi être des forces de proposition et d'impulsion auprès de nos partenaires internationaux.

Les principes de liberté d'expression, de respect des individus et de diversité culturelle doivent aussi être au cœur de la gouvernance de l'Internet. L'ensemble des cultures et des langues doivent en effet pouvoir pleinement prendre leur place sur Internet et plus largement au sein de la Société de l'Information. Ainsi les questions liées au multilinguisme devront aussi être au cœur de la gouvernance de l'Internet. Il convient en effet de développer les technologies qui, tout en préservant les principes généraux de l'Internet, permettront de mettre en œuvre une véritable internationalisation de l'Internet.

#### 5. CONCLUSIONS

C'est en reconnaissant les spécificités à la fois technologiques, économiques et sociales de l'Internet qu'il sera possible de développer les savoir faire qui permettront de promouvoir au sein de l'Internet les valeurs que nous considérons essentielles dans nos sociétés. En effet, il n'existe pas dans ces domaines de déterminisme technologique et l'évolution de l'Internet dans nos sociétés sera directement liée aux choix technologiques que nous mettrons en œuvre. Le développement de la société de l'information doit aussi

aller de pair avec un véritable débat national et international. Nous souhaitons donc susciter ce débat auprès de l'ensemble des citoyens. À ce titre, le *Sommet Mondial sur la Société de l'Information* constituera un élément important du débat sur les enjeux de société liés à l'introduction de ces technologies.

Parce que ces technologies rendent l'information plus accessible aux citoyens, elles devront aussi être mises au service d'un projet démocratique. Notre action en matière de gouvernance de l'Internet et plus largement dans le domaine de la Société de l'Information devra contribuer en premier lieu au renforcement du lien avec les citoyens et donc contribuer au fonctionnement démocratique de nos sociétés.